

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 16 mars 2022

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Berthe-Ange LAUDET – Claire PEREZ – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Thierry DUBOIS – Antoine FATIGA – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Fabien OLKOWICZ – Luis-Michel RODRIGUEZ – Julien ROUTIN – Laurent TOCHON – Bruno STELLIAN

Excusés :

Mohamed AZOUAGH donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON

Benoît CHIRON donne pouvoir à Olivier MARMET

Isabelle DAILLE donne pouvoir à Claire PRESCHOUX

Céline MITHIEUX donne pouvoir à Bruno STELLIAN

Franck EGARD

Cyril MONIOT

Eva CAPIZZI

Brigitte Bochaton invite le Conseil Municipal à :

- désigner le secrétaire de séance : **Claire PEREZ**
- approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
- à prendre connaissance des derniers résultats de la commission d'appel d'offres réunie les 24 février et 15 mars concernant le réaménagement du jardin de Tom Pouce pour le mettre à niveau et par conséquent créer un mur de soutènement et y installer des jeux pour enfants : 3 entreprises (Gonthier, Berlioz, Million) ont été consultées pour un coût estimé entre 80 000 et 90 000 € HT. Pour une question d'esthétique, le choix initial du mur de soutènement était en caisson bois. Lors du rendu à la CAO du 24 février, il n'a pas été jugé concluant d'où une nouvelle consultation avec un mur de soutènement en béton banché, préfabriqué ou en gabion : la CAO a retenu la solution en béton préfabriqué avec le souhait d'y intégrer des matrices (décors). L'entreprise Gonthier Espaces Verts a été retenue pour un montant de 82 035.75 € HT. Ce projet est subventionné à 80% par la Région et la CAF.

ORDRE DU JOUR

1. Subventions allouées aux associations communales et non communales

Claire Preschoux rappelle que, comme chaque année, il convient de décider des subventions à allouer aux associations communales et non communales, selon les différents critères d'attribution décidés en 2016.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de suivre les propositions de la commission vie associative réunie le 31 janvier dernier dont le compte-rendu a été transmis en amont aux conseillers municipaux.

Pour information, l'association Tam-Tam recherche des bénévoles ; quant à Jaco-Activités, certains sont prêts à succéder aux démissionnaires, c'est une bonne chose.

2. Finances - approbation du compte de gestion 2021 du trésorier

Bruno Stellan rappelle que le compte de gestion du trésorier retrace les titres de recettes et les mandats de paiement ordonnancés du 1^{er}/01 au 31/12/2021, y compris ceux relatifs à la journée complémentaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 du trésorier tel que présenté en séance.

3. Finances - vote du compte administratif 2021

Bruno Stellan précise que le budget primitif est un document prévisionnel fixant l'état des recettes et des dépenses pour une année civile. Le compte administratif en établit la synthèse et présente les résultats de l'exécution de ce budget en retraçant toutes les recettes et les dépenses réalisées en cours d'année.

A cette fin, le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et article du budget
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'exercice définit comme suit :

- l'exercice correspondant à l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre
- la journée complémentaire du 31 décembre est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement ; cette journée dite « journée complémentaire » permet notamment l'émission des mandats et des

titres correspondants à des services faits, à des droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, moins **Madame le Maire**, après s'être fait présenter le compte administratif, considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs.

Arrivée de **Laurent Tochon** à 19h50.

4. Finances - Affectation des résultats :

Bruno Stellian explique qu'après reprise des résultats de clôture de l'année 2020, le solde de clôture pour 2021 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 432 642.80 €
- un excédent d'investissement de 349 315.16 €

L'excédent d'investissement est obligatoirement reporté en recettes d'investissement 2022 puisque les dépenses doivent être payées en priorité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir une partie de l'excédent de fonctionnement en fonctionnement pour 166 463 € et de transférer 266 179 € en recettes d'investissement pour financer une partie des investissements (autofinancement).

Arrivée de **Fabien Olkowicz** à 19h54.

Départ de **Julien Bourgeois** à 20h10.

5. Finances - vote des taux de fiscalité directe

Bruno Stellian rappelle que la réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit depuis le 01/01/2021 par un nouveau schéma de financement des collectivités locales : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes.

Il n'y a donc plus de vote du taux de taxe d'habitation ; ne demeurent que la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

La commune a décidé, encore cette année, devant la revalorisation forfaitaire importante des bases d'imposition (3.4 %) de ne pas augmenter ses taux, les taux d'impôts locaux seront donc, comme vu lors du DOB :

- TFB (taux foncier bâti) = 30,22 (19,19 [taux Jacob-Bellecombette 2020] + 11,03 [taux du Département])
- TFNB à 68,28

A l'unanimité, le conseil municipal vote le maintien des taux de 2021, soit le TFB à 30,22 (19,19 [taux Jacob-Bellecombette 2020] + 11,03 [taux du Département]) et le TFNB à 68,28.

6. Finances - approbation du budget primitif 2022

Bruno Stellan présente la section de fonctionnement dépenses et recettes du BP 2022 ainsi que les recettes d'investissement et cède la parole à **Pierre-Louis Besson** qui liste les investissements prévus pour 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour et 3 abstentions (**Antoine Fatiga, Catherine Faivre, Luis-Michel Rodriguez**) approuve le budget de fonctionnement partie recettes discuté en séance, tel qu'il a été présenté le 01/03/2022 en commission finances.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget de fonctionnement partie dépenses et le budget d'investissement discuté en séance, tel qu'il a été présenté le 01/03/2022 en commission finances.

Antoine Fatiga, Catherine Faivre, Luis-Michel Rodriguez s'abstiennent sur les recettes uniquement car l'État augmente les dépenses des collectivités sans augmenter leurs recettes (DGF...).

Antoine Fatiga demande un bilan des dépenses (logements, jeu, places...) concernant la MAM.

7. Approbation du règlement du concours des illuminations de Noël

Séverine Suchère rappelle que les illuminations de Noël installées par les habitants participent à rendre les fêtes de fin d'année encore plus magiques. Il est proposé d'organiser chaque année, à partir de 2022, un concours communal des illuminations de Noël pour encourager et récompenser les actions des habitants en faveur des illuminations et de délibérer sur le règlement du concours transmis.

Il est rappelé que les élus ne peuvent pas participer au concours.

Catherine Faivre, Berthe-Ange Laudet, Claire Preschoux et **Madame le Maire** souhaitent intégrer le jury.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- valide la création d'un concours communal annuel des illuminations de Noël pour encourager et récompenser les actions des habitants en faveur des illuminations
- approuve le règlement du concours des illuminations de Noël transmis en amont aux conseillers municipaux.

8. Aide exceptionnelle en faveur de l'Ukraine

Brigitte Bochaton rappelle que l'Ukraine a besoin de matériels spécifiques, dispositifs médicaux de secours, groupes électrogènes... La Protection Civile invite donc les mairies à amplifier l'élan de solidarité sous forme de dons financiers.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité en faisant un don à la Protection Civile d'un montant de 1000 € et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à sa mise en œuvre.

9. Questions diverses

Brigitte Bochaton :

- prochain conseil municipal le 9 mai avec la présentation de la nouvelle charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse 2022-2037 qu'il convient d'approuver
- **Antoine Fatiga** voit avec les carrières Vicat pour leur intervention ce même jour
- **Mathias Leblois** est nommé suppléant à la CAO et remplace **Clémence Geslain**
- Manifestation avec le personnel le 10 mai, à *confirmer*
- Samedi 30 mars à 18h : remise des prix Maisons et Balcons Fleuris
- Samedi 23 avril à 11h : accueil des nouveaux habitants
- Samedi 27 avril : déjeuner printanier
- Samedi 9 juin : repas des bénévoles

Marie-Laure Chevallier annonce l'installation des derniers panneaux « faune à protéger ».

Antoine Fatiga fait un résumé de la commission transports : il a participé à l'atelier concertation qui était limité à 50 personnes. Le thème abordé concernait les échanges de bus sans possibilité de déborder de ce thème, c'est dommage.

Après un tour de table, Brigitte Bochaton lève la séance.